



## Sanction possible - hôtellerie

Par **Carina Dupont**, le **28/11/2016** à **19:26**

Bonjour,

Assistante de direction dans un hôtel, je suis allée, en dehors de mon temps de travail, dîner et boire un verre avec un client.

En revenant j'ai été stupide, j'ai partagé sa chambre dans mon propre hôtel. Mon réceptionniste de nuit m'a vu avec lui. L'hôtel était complet ce soir là il sait donc également que j'ai partagé sa chambre.

Je sais donc que cette histoire va remonter jusqu'à la direction - plus haute que moi - . Ma question est donc :

À quelle sanction suis-je exposée ?

Merci

Par **P.M.**, le **28/11/2016** à **19:32**

Bonjour,

C'est l'employeur qui décide du degré de la sanction après convocation à un entretien préalable au cours duquel vous pouvez vous faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation si elle est autre qu'un avertissement, sous contrôle du Conseil de Prud'Hommes s'il en est saisi...